

Flashez le QR code pour connaître en temps réel l'ensemble des mesures prises pour votre commune







Particuliers

SÉCHERESSE dans l'Yonne

Alerte





L'arrosage des espaces verts et des pelouses est **interdit**.



L'arrosage des jardins potagers est **interdit entre 9 h et 20 h**.



L'alimentation des fontaines est **interdite**, sauf en circuit fermé ou impossibilité technique.



L'arrosage des arbres et arbustes plantés en pleine terre, des massifs fleuris, ainsi que des plantations en contenant et jardinières est **interdit entre 9 h et 20 h**.



L'arrosage des arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins d'un an est

interdit entre 9 h et 20 h.



Le remplissage et la vidange des piscines sont interdits, sauf pour la remise à niveau ou le premier remplissage dans certains cas.



Le lavage des véhicules en station est **interdit**, sauf sur des pistes avec recyclage d'eau ou portique ÉCO.



Le lavage des véhicules chez les particuliers est interdit.



Le nettoyage des surfaces imperméabilisées est interdit, sauf avec du matériel haute pression.